

RAPPORT
SUR LA SITUATION
EN MATIÈRE DE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2026



L'ACTION DE LA VILLE SUR SON TERRITOIRE

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE



LA VILLE LAURÉATE DU FOND CHÊNE 4

Lauréate du fonds Chêne 4, le principal outil de l'Etat pour financer l'ingénierie assurant des projets de transition énergétique, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin bénéficie d'une subvention de 89 000 € dans le cadre du programme ACTEE.

Grâce à cette subvention, la Ville déploie un plan ambitieux :

- création d'un poste d'économe de flux (44 000 € sur deux ans) pour optimiser la gestion des ressources énergétiques ;
- acquisition d'outils de mesure poursuivre et réduire les consommations des bâtiments publics ;
- réalisation d'audits énergétiques préparant des travaux de rénovation thermique et le remplacement des éclairages par des LED, pour des économies d'énergie significatives.



L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : EXPÉRIMENTATION D'EXTINCTION ENTRE 1H ET 5H DU MATIN

Depuis mi-mai, la Ville a expérimenté l'extinction de l'éclairage public entre 1h et 5h, hors centre-ville et grands axes.

La mesure a été co-construite avec les participants des ateliers citoyens. Elle vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter les nuisances lumineuses et maîtriser les coûts énergétiques.

Depuis 2023, la Ville a engagé 4,7 M€ pour moderniser le réseau : 25 % du parc a été passé en LED et des horloges astronomiques ont été installées. En 2024, cela a permis 178 224 € d'économies sur une facture de 1,2 M€.

Dans le cadre de cette expérimentation, il sera également observé l'évaluation des incivilités en zones concernées.



LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES CONTINUE !

Dans le cadre d'une démarche participative associant les acteurs locaux, les usagers, les élus et les services techniques, la Ville a d'ores et déjà déployé des actions concrètes pour promouvoir l'usage du vélo au quotidien :

- le développement progressif du réseau cyclable, afin de sécuriser et fluidifier les déplacements ;
- la création de plusieurs centaines de places de stationnement dédiées, stratégiquement implantées à proximité des services publics (administrations, infrastructures sportives, culturelles et sociales).

Dans la continuité de ces actions et dans le cadre de la promotion des mobilités douces, la fête du vélo est devenue un événement grand public annuel auquel la Ville participe activement.

En 2025, concernant le stationnement vélo, un abri sécurisé et 12 places a été mis en service sur le parking Notre-Dame.

Un premier abri sécurisé (de 6 places aux abords du Brassens) à destination des agents de la Ville a été mis en place.

Une zone 30 a été finalisée au sein du quartier du Maupas, cette zone 30 comprend également des aménagements cyclables.



LE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT 2024-2029

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) adopté le 5 février 2025 pour la période allant de 2024 à 2029, se décline en 3 objectifs et a fait l'objet de fiches actions distinctes :

- lutter contre le bruit routier ;
- prévenir et lutter contre le bruit au travers des documents d'urbanisme ;
- préserver et valoriser les zones calmes.

Tous les projets d'infrastructures nouvelles ou de modification / transformation significatives d'infrastructures existantes qui feront l'objet d'une enquête publique au cours des cinq prochaines années respecteront les engagements introduits par l'article L.571-9 du Code de l'Environnement en vue de réduire l'exposition sonore des personnes les plus exposées au voisinage du réseau routier, notamment lors des aménagements de voiries et renouvellement de revêtement de chaussée :

- le programme annuel de voirie permet d'améliorer en moyenne 3,3 km de voirie sur les 425 km de voiries présentes ;
- le programme de renouvellement des revêtements permet de traiter 20 000 m² de surface de chaussée.

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



LA RÉNOVATION DE COUR D'ÉCOLES



L'ADOPTION DE LA CHARTE DE L'ARBRE

Une charte de l'arbre a été adoptée en juin 2025 pour renforcer la gestion et la protection du patrimoine arboré du territoire de la ville.

Elle a établi un cadre d'actions et de responsabilités commun à tous les acteurs concernés pour compenser la coupe d'arbres au plus près de l'impact écosystémique induit par la coupe.

Parallèlement, la Ville a procédé à l'inventaire de ses arbres, elle les répertorie dans un système d'information géolocalisé et évalue leur état de santé afin de mieux les protéger et les valoriser.

LA RÉNOVATION DU JARDIN DES COULEURS

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin lance le réaménagement du Jardin des Couleurs, à La Glacière, afin d'en faire un espace plus attractif, accueillant et fédérateur.

Ce projet vise à renforcer l'identité du parc, favoriser la convivialité et offrir des aménagements accessibles à tous. La Ville met également l'accent sur la désimperméabilisation des sols, la végétalisation et la préservation de la biodiversité.

D'un montant de 98 000 € TTC, cette opération est rendue possible grâce au don généreux d'un citoyen ayant grandi à La Glacière.

Une première phase d'aménagements a d'ores et déjà été réalisée, marquant le début d'une transformation au service des habitants et du cadre de vie.

LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES



L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INFRA COMMUNAUTAIRE (PLUi) NORD-COTENTIN

L'élaboration du PLUi Nord se poursuit. Sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin elle est nourrie par les réflexions menées dans le cadre de l'Atelier Public d'Urbanisme avec le concours d'une paysagiste et d'une architecte-conseil.

Un travail a notamment été conduit pour pré-identifier les enjeux environnementaux relatifs aux secteurs potentiels d'extension urbaine et produire des notes d'enjeux qui pourront être traduites en Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), outils des PLUi permettant de cadrer les projets futurs.

Enfin, un travail est également engagé pour intégrer une partie du contenu de *La charte de la construction pour une ville durable* dans le PLUi. Dès à présent, cet outil cadre le dialogue avec les porteurs de projets de logements, dans une logique d'urbanisme négocié porteur d'ambition en termes de qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale.



L'ÉLABORATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

La Ville a contribué à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) élaboré à partir d'un diagnostic complet du territoire. Ce document cadre qui fixe les grandes orientations du développement territorial à l'horizon 2040, se compose de trois axes :

- Axe 1 : vivre durablement sur le territoire
- Axe 2 : résilience et sobriété
- Axe 3 : préserver et valoriser les patrimoines

Le PADD vise la modération de la consommation des espaces naturels et agricoles, avec un plafond fixé jusqu'en 2040. La priorité est donnée à la mobilisation des logements vacants, au renouvellement urbain et à la densification urbaine afin d'atteindre la trajectoire zéro artificialisation nette.

LA CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF DU COMMERCE

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin a mis en place un Comité Consultatif du Commerce qui s'inscrit pleinement dans une démarche de concertation avec les acteurs économiques du territoire. Elle vise à co-construire des stratégies efficaces, assurant la vitalité et l'attractivité du tissu commercial local, un facteur essentiel de la résilience et de la durabilité du territoire.



LA CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE DE ROLLER HOCKEY

La Ville a lancé la construction d'un gymnase spécialisé sur le site de la Manécierie, pour répondre aux besoins du Nord Cotentin Hockey Plus (NCHOP), qui compte 160 licenciés et des équipes évoluant au niveau national. Les caractéristiques du futur équipement sont :

- 1900 m² avec une aire de jeu de 22 m x 44 m ;
- 2 grands vestiaires et gradins fixes pour 250 spectateurs ;
- un espace bureau et club house pour l'accueil des partenaires.

Un concours d'architectes a été organisé en mai 2025, avec une sélection finale prévue en février 2026. Le projet représente un investissement de près de 4 M€ HT.



LE RÉAMÉNAGEMENT DE COLLIGNON

L'aménagement de Collignon s'est achevé avant l'été 2025. La plage a été réorganisée : désimperméabilisation des voiries et parkings, accès facilités pour piétons et cyclistes, création d'une place centrale et d'un nouveau parking de 114 places.

À l'automne, la phase de re végétalisation a débuté. Des essences locales, adaptées au site et peu exigeantes en entretien, ont été choisies. Les espaces dunaires, délimités par des ganivelles, ont fait l'objet de soins particuliers : élimination des espèces invasives, prélèvements et bouturages de végétaux locaux, apport de sable alluvionnaire pour favoriser la réimplantation. Le chemin nord-sud et une partie du parking (2 500 m²) ont également été végétalisés.

LE QUARTIER DES HORIZONS

Le quartier des Horizons, qui fait partie du projet de renouvellement urbain des Fourches – Charcot-Spanel, connaît des transformations importantes depuis février 2023.

Les travaux ont commencé avec la démolition de quatre maisons du patrimoine historique de la rue du Docteur Carré, destinées à libérer de l'espace pour une nouvelle circulation piétonne. Les seize maisons restantes seront réhabilitées à partir de 2026 pour préserver leur caractère tout en améliorant le confort des locataires.

En parallèle, la déconstruction des quatre barres d'immeubles de la cité Charcot-Spanel s'est terminée au printemps 2025 (137 logements et 75 garages). Cette zone libérée permettra la création de nouveaux logements (39 logements sociaux collectifs, 6 individuels et 10 maisons en accession à la propriété), ainsi que des aménagements comme une aire de jeux. Par ailleurs, 140 logements de la résidence Charcot-Spanel ont fait l'objet de réhabilitation (ravalement de façades et réaménagement des halls).

Les prochaines étapes de ce programme de rénovation, prévu jusqu'en 2029, incluent la résidentialisation de l'immeuble Louis Laurent et le début de la réhabilitation de la rue du Docteur Carré et des maisons individuelles de la Polle au cours de l'année 2026.

S'agissant plus particulièrement de l'aménagement des espaces publics du quartier des Horizons, la phase de projet (PRO) a été validée en décembre 2024. 50 000 m² d'espaces publics vont être réaménagés.



Sont prévus :

- l'amélioration du cadre de vie avec la plantation de 1200 arbres, notamment fruitiers (le diagnostic mené par l'office national des forêts (ONF) en 2022 a permis de conserver la très grande majorité des arbres existants), l'installation de mobilier et d'aires de jeux en bois, la création d'un parking sur le stade des Fourches...
- l'apaisement de la circulation : création de zones de rencontres limitées à 20 km/h avec priorité aux piétons, création de cheminement piétons et personnes à mobilité réduite pour se déplacer et rejoindre les arrêts de bus.
- création d'espaces publics fédérateurs : deux city-stades (Charcot et la Piste), deux aires de jeux et aménagement de la place du blockhaus pour profiter du point de vue de la rade.
- gestion des eaux pluviales en vue de désimperméabiliser les sols en enlevant l'enrobé et en créant des espaces verts et des pavés enherbés.
- gestion des ordures ménagères avec la création de points d'apport enterrés pour les logements collectifs ainsi que de collecte de biodéchets.

Les consultations auprès des entreprises se sont déroulées durant l'été 2025, le début des travaux est prévu pour janvier 2026.

L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS



L'OUVERTURE D'UN ESPACE INFO JEUNESSE DANS LE CENTRE VILLE

En septembre 2025, un nouvel Espace Information Jeunesse a ouvert en centre-ville, labellisé *Info Jeunes* par l'État pour six ans. Gratuit et accessible aux 11-25 ans, il accompagne les jeunes dans leurs projets – métiers, santé, logement, mobilité européenne, loisirs – pour les aider à construire leur avenir en toute confiance.

Les 25 membres du Conseil des Jeunes se sont mobilisés sur le thème de la santé mentale en 2025 :

- enquêtes dans les établissements scolaires pour recueillir la parole des jeunes ;
- soirée-débat sur le bonheur, réunissant professionnels de la santé, acteurs jeunesse et élus ;
- festival Cherbourg' Joie en juillet sur la Plage Verte, pour promouvoir le bien-être global – physique, mental et social – selon la définition de l'organisation mondiale de la santé (OMS).



LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT AU CCAS

En 2025, plus de 2 000 personnes ont bénéficié d'actions dédiées à la lutte contre l'isolement, combinant convivialité, solidarité et intergénérationnel :

- escapades Bleues : 5 repas à thème (dont un méchoui rassemblant 260 participants), 8 à 9 sorties culturelles, et une journée bien-être intergénérationnelle, pour un total de 1 600 participants aux activités ;
- coffrets de Noël : 580 colis distribués en 2024, avec une reconduction prévue en 2025 pour soutenir les personnes isolées ;
- olympiades : 270 participants en 2025, avec un focus sur les aidants, incluant des saynètes théâtrales pour sensibiliser



FEMMES DANS LA VILLE A 25 ANS !

Du 7 au 16 mars 2025, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et l'association Cultur'elles célèbrent les 25 ans du festival Femmes dans la Ville, un événement incontournable dédié à la promotion de l'égalité et à la déconstruction des stéréotypes.

Né en 2000 au sein du centre social Olympe de Gouges, ce festival rassemble chaque année habitants, associations et partenaires autour d'une programmation riche et engagée.



L'ACTION DE LA VILLE EN INTERNE



VIS MA VIE PRO : COOPÉRATION ET INNOVATION INTERNE

Ce dispositif permet aux agents de s'immerger, le temps d'une journée ou plus, dans un autre service ou métier de la collectivité. L'objectif est de découvrir des réalités professionnelles variées, de favoriser la coopération interservices et de stimuler l'innovation par le partage d'expériences.

Pour les agents qui réalisent une matinée d'immersion, ces échanges ont permis de comparer les pratiques, s'inspirer mutuellement et briser l'isolement professionnel, tout en renforçant la motivation et la curiosité.

Cette dynamique, portée par les ambassadeurs du changement, est appelée à s'amplifier. Elle s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration continue et de décloisonnement des services. *Vis ma vie pro* est désormais accessible à tous les agents, selon les modalités définies, pour cultiver une culture collective et innovante au sein de la collectivité.



RENDEZ-VOUS EN ENTREPRISE : FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin a lancé *Rendez-vous en entreprise*, un dispositif original visant à faciliter l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

Ce projet, coordonné par le service recrutement, permet aux conseillers insertion de rencontrer les équipes des services municipaux pour découvrir leurs conditions de travail et identifier des opportunités de stages ou d'emplois temporaires.

L'équipe entretien du domaine public a accueilli grâce à un « vis ma vie » immersif, des participants qui ont pu manipuler les machines et découvrir les métiers en situation réelle. Cette dynamique s'est poursuivie avec une nouvelle session pour l'équipe des cimetières, tandis que d'autres collaborations sont en préparation.



LA DÉMARCHE PRAP (PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE) DEVIENT LA DÉMARCHE TRAVAILLER ET SE PRÉSERVER

En s'inspirant de la démarche PRAP, le service prévention conditions de travail a souhaité créer en interne sa propre démarche de prévention des risques liés à l'activité physique : la formation *Travailler et se préserver*.

Cette formation se veut plus simple à mettre en œuvre et permet à plus d'agents d'un même secteur d'y participer.

Elle se décline en 4 formules :

- travailler et se préserver métiers techniques ;
- travailler et se préserver petite enfance
- travailler et se préserver sanitaire et social ;
- travailler et se préserver bureautique

En 2025, 9 formations ont été réalisées :

- 3 métiers techniques,
- 3 petite enfance,
- 2 sanitaire et social,
- 1 bureautique.



AMÉLIORER LA PERFORMANCE DU PATRIMOINE ET DES ÉQUIPEMENTS

En 2025, près de 40 chaufferies sur les 130 installations de chauffage ont été modernisées, dont :

- 4 sorties de fioul,
- 1 raccordement sur le réseau de chaleur urbain,
- 12 pompes à chaleur

permettant ainsi de réaliser des économies d'énergie.

Les différents changements de chaudière associés au pilotage des installations ont entraîné une baisse de 30 à 50% des consommations sur les sites concernés.

Depuis plusieurs années, les luminaires les plus énergivores sont remplacés par des led, plus performantes. Les bâtiments ciblés sont principalement les écoles et les équipements sportifs. Ces actions se poursuivent chaque année. Les changements pour des led ou des radiateurs électriques plus performants permettent des baisses des consommations électriques de 10 à 30%.

Enfin, certains bâtiments sont équipés de radiateurs électriques pour le chauffage des locaux. Les matériels les plus vétustes ont été identifiés afin de les remplacer par des convecteurs à inertie et programmables ce qui permet la mise en réduit lorsque les locaux sont inoccupés.



LE RACCORDEMENT DU RÉSEAU DE CHALEUR À L'HÔPITAL

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin gère en délégation de service public un réseau de chaleur alimenté à 90% au bois et 10% au gaz.

En 2022, la Ville a signé un avenant en vue d'étendre ce réseau, notamment jusqu'au centre hospitalier et au réseau de chaleur privé de la Divette. Les travaux ont débuté en 2022, et en octobre 2024, la nouvelle installation a été mise en production avec l'alimentation du centre hospitalier. En janvier 2025, le raccordement du réseau de la Divette a été réalisé.

La prochaine phase de travaux se fera en 2026/2027 avec l'extension vers le quartier du Maupas.



DES GRANDS PRIX POUR LA VILLE EN 2025

- Label *4 fleurs* : fleur d'or pour Cherbourg-en-Cotentin en 2025
- Prix de la participation 2025 (3 étoiles) pour le parlement mobile
- Pass de Bronze du 34^{ème} palmarès des mobilités *Ville, Rail et Transports*

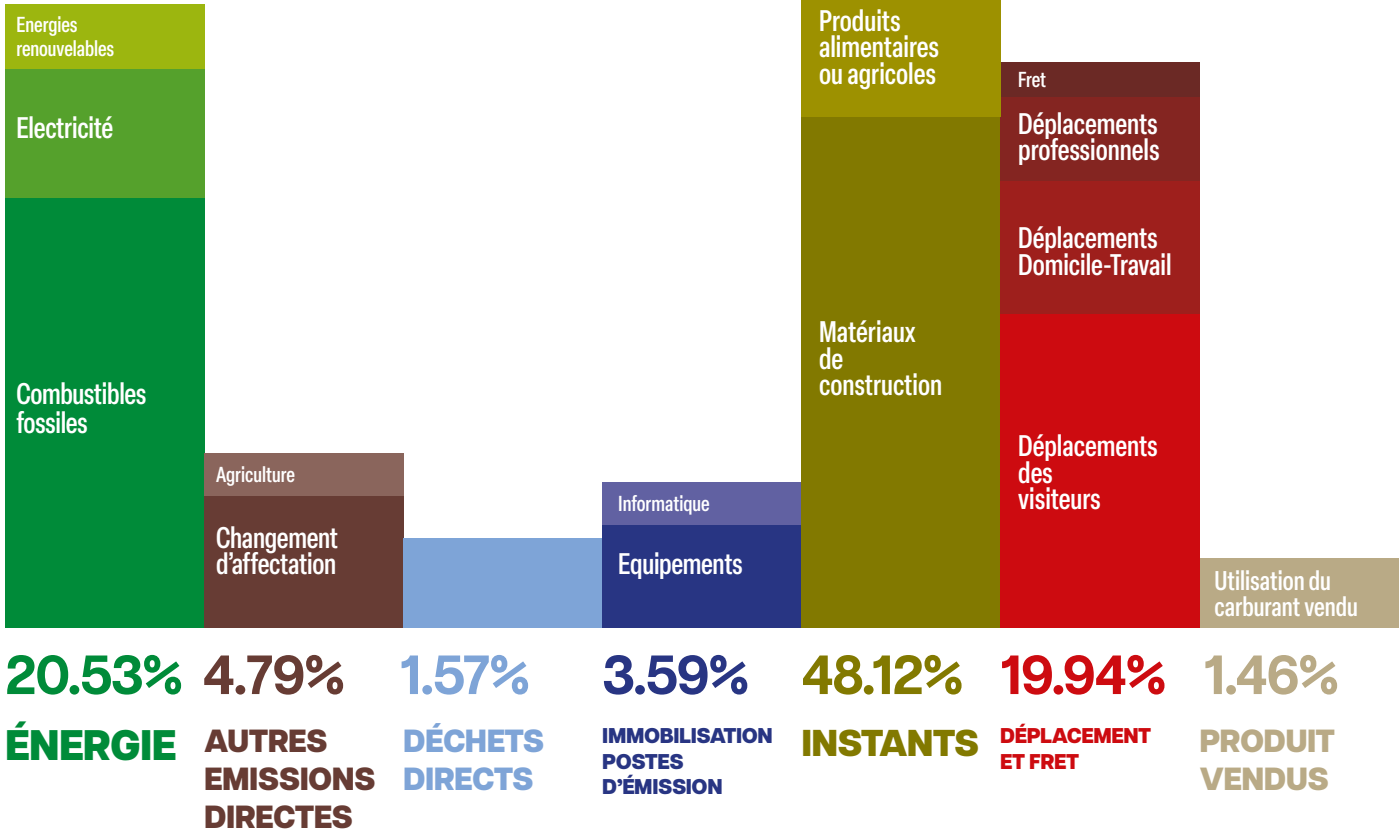
ÉTABLISSEMENT DU BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La collectivité doit calculer, tous les 3 ans, les émissions de carbone dues à l'ensemble de ses activités : achats de biens et prestations, énergie des bâtiments, déplacement des agents et visiteurs, immobilisations, artificialisation des sols. Le calcul a mis en évidence qu'environ 30 000 tep CO2 ont été émises en 2024, soit environ 70 000 aller-retour Cherbourg-Marseille en voiture thermique. Ces gaz à effet de serre proviennent majoritairement des achats de biens et services, des consommations énergétiques et des déplacements.

Il est important d'avoir présent à l'esprit que certaines valeurs présentent une incertitude forte liée aux données parfois indisponibles ou extrapolées.

Les résultats sont les suivants :

**% = PART
DES ÉMISSIONS
DE GES**



RAPPORT
SUR LA SITUATION
EN MATIÈRE DE
**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

2026

Production, réalisation et impression :

Ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Photos :

Ville de Cherbourg-en-Cotentin et Adobe Stock.